



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL26-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

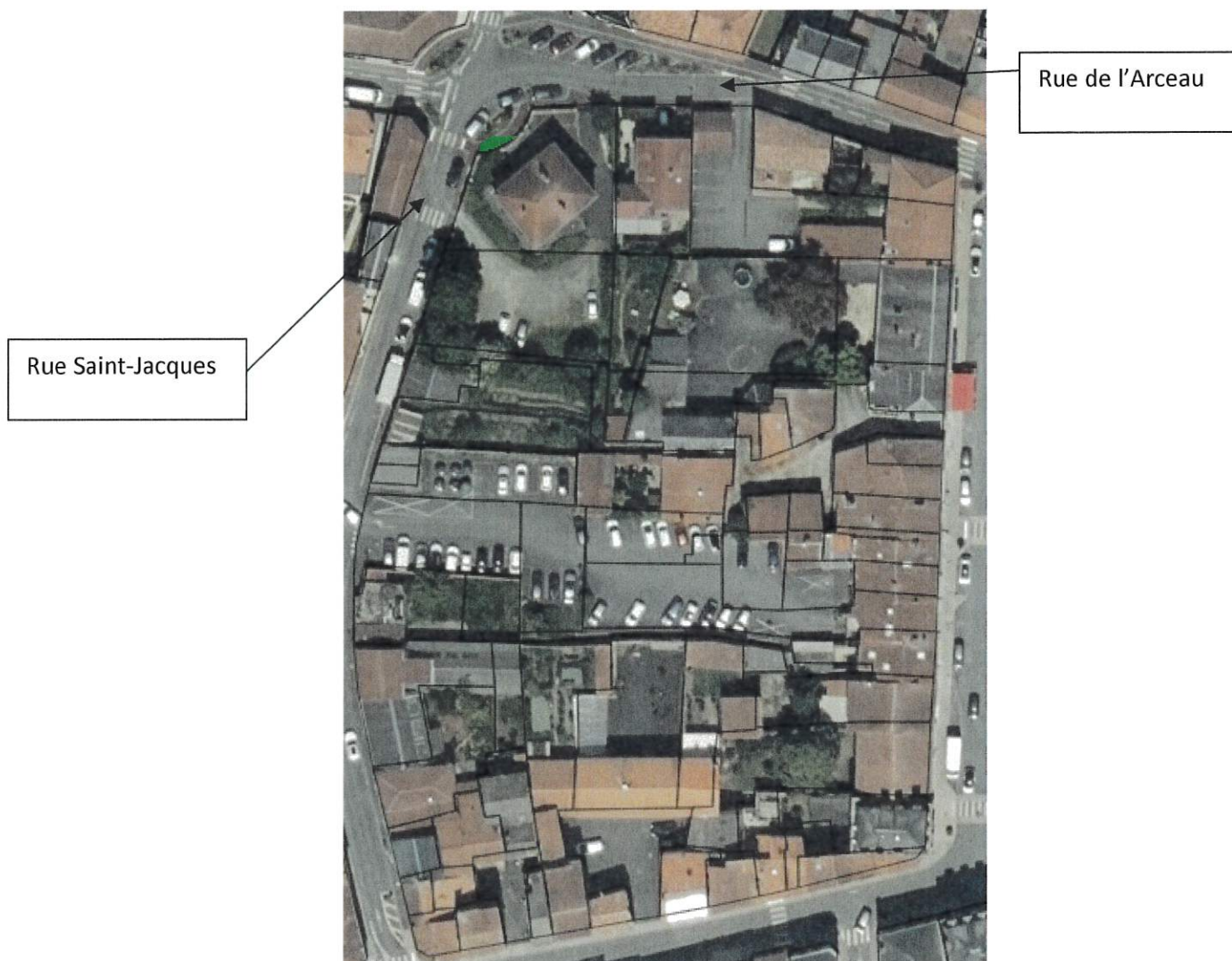
Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

26. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION D'ESPACE PUBLIC SITUÉE AU CROISEMENT DE LA RUE SAINT-JACQUES ET DE LA RUE DE L'ARCEAU – Rapporteur : Patrick JADAUD

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'îlot Saint-Jacques et suite à une intervention sur site d'un géomètre, celui-ci a informé la Ville de la nécessité de procéder à une régularisation foncière. En effet, une portion d'espace public à usage de trottoir actuellement située au croisement de la rue Saint-Jacques et de la rue de l'Arceau est destinée à être cédée à Bouygues Immobilier pour mener à bien son projet immobilier (futur bâtiment A).

Au préalable, il convient de constater la désaffectation, puis de prononcer le déclassement de cette portion d'espace public (en vert sur le plan ci-dessous) d'environ 6 m², à préciser par document d'arpentage, en vue de sa cession lors d'un prochain Conseil municipal.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette procédure.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux en date du 28 avril 2026,

Considérant que cette portion d'espace public correspondant au trottoir actuel s'intégrera au projet immobilier de l'ilot Saint-Jacques,

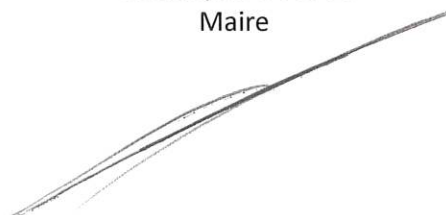
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- constate la désaffectation de cette portion d'espace public d'environ 6 m² située au croisement de la rue Saint-Jacques et de la rue de l'Arceau en vue d'une vente future,
- prononce son déclassement,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026

Publié électroniquement le : 22 MAI 2026